

**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance ordinaire
26 août 2025
À 19H00**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 26 août 2025 à 19 h 00 à la salle Diane-Lamarche-Venne du siège social, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent.

Sont présents :

Etienne Chabot
Caroline Trudel
Ghislain Laporte
Jérôme Pépin
Louis Bourgeault
Marion Godron
Michel Turcotte
Romain Nanta
Jean-Philippe Blanchette
Maryam Seyfaee
Naouel Magherbi
Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Sont absents :

Anne Hortense Ebena
Frédéric L'Hérault

Participent également à la séance : Dominic Bertrand, Directeur général
Me Marie-Hélène Lambert, Secrétaire générale
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents :

Alain Lavoie, DGA
Éric Lauzon, DGA
Ian Gagnon, DGA,
Stéphanie Lapointe, DGA
Danielle Roberge, DGA
Annie Godin, directrice SRH
Stéphane Bergeron, directeur SRF
Nathalie Provost, directrice Organisation scolaire et transport scolaire
Sylvie Gagné, directrice SRÉ
Chrystine Loriaux, directrice Bureau des communications
Ian Fortin, directeur FPSAE
Marc-André Plouffe, directeur-adjoint SRI
Jean-François Chalut, directeur SRM
Kristel Woo, Coordonnatrice SAJC
Louise Séguin, régisseuse DG

Ouverture de la séance

Après avoir vérifié la conformité de la procédure de convocation et le quorum, M. Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue et remercie l'ensemble des membres présents. Il remercie également monsieur Jérôme Pépin de l'avoir remplacé lors de la séance précédente. Monsieur Blanchette souhaite également la bienvenue à monsieur Dominic Bertrand à la suite de son retour comme directeur général du CSSMB.

CA25/26-08-004

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

2.1 Suivis aux procès-verbaux

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. SERVICES EDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

5.1 Ressources humaines

5.2 Ressources financières

5.2.1 Adoption du budget du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2025-2026

5.3 Ressources informatiques

5.3.1 Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales-Imprimante, imprimante multifonction et cartouche originale

5.4 Ressources matérielles

5.4.1 École Allancroft - Travaux de réaménagement & modifications - Octroi du contrat de construction

5.4.2 École secondaire Saint-Laurent, édifice Émile Legault - Relocalisation de la salle mécanique (phase 1) - Octroi du contrat de construction

5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements

5.6 Organisation scolaire

5.7 Transport scolaire

5.8 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

6.1 Dépôt des formulaires de déclaration et engagement à respecter et promouvoir le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration des centres de services scolaires francophones

- 6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs
- 6.3 Désignation des membres aux comités de travail du conseil d'administration
- 6.4 Présidence du comité de vérification et organisation scolaire – Désignation
- 6.5 Désignation des membres au comité consultatif de transport
- 6.6 Désignation d'un membre et d'un membre substitut pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal
- 6.7 Nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

9. GÉNÉRALITÉ

9.1 Information de la présidence

9.1.1. Mot des présidences de comité de travail et du délégué du CGTSIM

9.2 Information de la direction générale

10. QUESTIONS DIVERSES

11. HUIS-CLOS-MEMBRES DU CA

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

2. Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 25 juin 2025

CA25/26-08-005

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le texte des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 25 juin 2025 ont été remis au Conseil d'administration le mardi 18 juin 2025;

Il est résolu à l'unanimité :

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture de ces procès-verbaux et d'en approuver le texte.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Suivi au procès-verbal

Les membres du Conseil d'administration n'ont rien de particulier à signaler.

3. Période de questions du public

Mme Katherie Rochette, membre du CCSEHDAA, prend la parole afin de demander que des démarches soient effectuées afin que le Conseil d'administration procède à la nomination de deux représentants d'organismes pour siéger au CCSEHDAA. M. Blanchette et Mme Marie-Hélène Lambert mentionnent qu'un suivi sera assuré.

Mme Rochette souhaite également que le CSSMB présente des excuses concernant l'utilisation du terme « normalisation » en lien avec les élèves MEED, dans la Foire aux questions relative aux modifications concernant l'édifice Pierrefonds. M. Bertrand mentionne que le CSSMB ne ménage aucun effort pour répondre aux besoins des élèves et qu'un suivi sera fait pour identifier à quel endroit le terme a été employé et procéder à la correction, le cas échéant.

5.2.1 Adoption du budget du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2025-2026

M. Blanchette résume les différentes coupures qui ont été imposées, expliquant que le CSSMB est passé d'une coupure de 53 millions à 31 millions. M. Blanchette mentionne que le budget présenté pour adoption fait donc état d'une coupure de 31 millions, mais il précise que plusieurs montants seront réajustés en cours d'année de sorte qu'au final, la coupure sera plutôt de 13,5 millions. Il rappelle que la priorité sera de minimiser l'impact sur les services aux élèves.

M. Ghislain Laporte mentionne que le Comité de vérification a consacré beaucoup de temps à l'étude du budget. Il rappelle que c'est un budget présentant des coupures de 31 millions qui est appelé à être adopté, car même si ce montant sera davantage de 13 millions au final, le CSSMB devra attendre que le gouvernement lui verse les sommes. Il ajoute qu'au cours de ses 20 années d'implication au sein de différentes instances du CSSMB, il n'a jamais vu des compressions de cette ampleur. Il a pleinement confiance et souligne l'excellent travail du Service des ressources financières. M. Laporte rappelle que le CSSMB doit déposer un budget en équilibre et rappelle également l'engagement du Conseil d'administration de suivre la situation et d'exercer une vigie du budget.

M. Romain Nanta pose une question au sujet des cours d'été et souhaite savoir pourquoi le montant est moindre que l'an dernier. M. Ian Gagnon explique que l'an dernier, les cours d'été étaient offerts gratuitement et financés par une mesure de plan de rattrapage du MEQ.

CA25/26-08-006

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Prévisions budgétaires du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Budget initial 2025-2026

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de revenus et de dépenses pour l'exercice scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE les paramètres financiers nécessaires à l'adoption du budget ont été reçus le 12 juin 2025;

ATTENDU les budgets adoptés par les Conseils d'établissements;

ATTENDU la recommandation du Comité de répartition des ressources;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget 2025-2026 en équilibre montrant des revenus et des dépenses de 871 676 855\$, le tout tel qu'apparaissant au document déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit, et convenir de transmettre le tout au ministre de l'Éducation.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.3.1 Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales – Imprimante, imprimante multifonction et cartouche originale

CA25/26-08-007

Documents déposés:

A) Sommaire

ATTENDU les besoins récurrents d'achats et locations d'imprimantes, d'imprimantes multifonctions et de cartouches;

ATTENDU QUE le contrat actuel d'imprimantes et d'imprimantes multifonctions vient à échéance le 15 mars 2026;

ATTENDU QUE le CSSMB est invité à faire part au Centre d'acquisitions gouvernementales de son intention d'adhérer ou non à l'entente pour l'achat et la location d'imprimantes, de multifonctions et de cartouches originales;

ATTENDU QUE cette catégorie de biens est visée par l'arrêté ministériel 2024-03 du Conseil du trésor par lequel les organismes publics sont tenus de recourir aux services du Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU QUE le mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales prévoit l'option de contrat de location d'une durée de 60 mois, pour lesquels les prix seront négociés et valides pour tout contrat débuté entre le 30 novembre 2025 au le 29 novembre 2028;

ATTENDU QUE les contrats pourront être attribués à l'un ou l'autre des fournisseurs conformes dont le prix soumis à l'égard du bien à acquérir, incluant les accessoires sélectionnés, n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

ATTENDU QUE la valeur totale des dépenses est estimée à 2 900 000 \$;

ATTENDU QU'il appartient au Conseil d'administration d'autoriser l'adhésion dans le présent contexte, la valeur du contrat étant supérieure à 2 000 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources informatiques et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

IL est résolu à l'unanimité :

D'adhérer au regroupement d'achats initié par le Centre d'acquisitions gouvernementales relativement à l'achat et à la location d'imprimantes, d'imprimantes multifonctions et de cartouches originales, prévu pour une période de trois ans, du 30 novembre 2025 au 29 novembre 2028, le tout pour une valeur totale possible de 2 900 000\$ (toutes taxes exclues) sachant qu'un contrat de location du CSSMB est prévu à partir du 16 mars 2026, et ce, pour une durée de 60 mois.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.4.1 École Allancroft – Travaux de réaménagement et modifications – Octroi du contrat de construction

CA25/26-08-008

M. Laporte demande quelle est la prévision pour l'utilisation du site dans le futur. M. Bertrand précise que différents scénarios sont à l'étude pour le moment et qu'un suivi sera fait ultérieurement au Conseil d'administration.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation
- C) Plan de zonage de travaux

ATTENDU QU'en date du 2 juin 2025, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de réaménagement et modifications à l'école Allancroft;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Genfor Ltée, pour un montant de 7 287 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des ressources matérielles ainsi que de la direction générale;

Il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de construction à Construction Genfor Ltée, pour un montant total de 7 287 000,00 \$ (toutes taxes exclues), relativement aux travaux de réaménagement et modifications à l'école Allancroft.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.4.2 École secondaire Saint-Laurent, édifice Émile-Legault- Relocalisation de la salle mécanique (phase 1) – Octroi du contrat de construction

CA25/26-08-009

M. Laporte s'interroge sur les actions prises par le CSSMB pour s'assurer que les inondations ne se reproduisent plus à l'école Saint-Laurent ni dans les autres écoles.

M. Jean-François Chalut explique que pour l'école Saint-Laurent, le Service des ressources matérielles est déjà en communication avec la Ville et travaille en collaboration avec celle-ci. Il mentionne que des travaux de réfection majeure doivent être effectués au niveau du drainage et du bassin de rétention. Les travaux de relocalisation de la salle mécanique et des systèmes de chauffage et de ventilation permettront également d'améliorer la situation. Pour les autres écoles, le Service des ressources matérielles a caractérisé l'ensemble des établissements à risque et des analyses sont effectuées pour identifier les mesures à mettre en place telles que des pompes submersibles, des systèmes de batteries et l'imperméabilisation des fondations.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Analyse de l'admissibilité et de la conformité
- C) Plan de zonage de travaux

ATTENDU QU'en date du 16 juin 2025, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux relatifs à la relocalisation de la salle mécanique à l'école secondaire Saint-Laurent édifice Émile Legault;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.), pour un montant de 3 356 572,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de construction à Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.), pour un montant total de 3 356 572,00 \$ (toutes taxes exclues), relativement aux travaux de relocalisation de la salle mécanique à l'école secondaire Saint-Laurent édifice Émile Legault.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.1 Dépôt des formulaires de déclaration et engagement à respecter et promouvoir le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration des centres de services scolaires francophones

Le Conseil d'administration prend acte des documents déposés.

6.2 Dépôt de déclaration d'intérêts des administrateurs

Le Conseil d'administration prend acte des documents déposés.

6.3 Désignation des membres aux comités de travail du conseil d'administration

CA25/26-08-010

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CA25/26-06-003

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer trois comités de travail soit:

- Un comité de gouvernance et d'éthique
- Un comité de vérification
- Un comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué par la résolution CA20/21-11-024 un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a procédé par résolution CA25/26-06-003 à l'élection des membres du comité de vérification;

ATTENDU QUE le mandat des membres des comités de travail sera d'une année;

ATTENDU QUE les membres des comités doivent avoir de l'expérience, des connaissances ou un intérêt marqué pour les mandats des comités où ils siègent;

ATTENDU QUE de l'information sur le fonctionnement des comités a été donnée aux membres avant la constitution des comités afin de leur permettre de bien comprendre le rôle de ces derniers;

ATTENDU QUE les membres intéressés à faire partie d'un comité ont eu l'occasion de faire valoir leur candidature;

Il est résolu à l'unanimité :

De nommer les membres suivants pour faire partie de chacun des comités :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- M. Yu Cai Tian;
- Mme Caroline Trudel;
- M. Ghislain Laporte;

Comité des ressources humaines :

- M. Michel Turcotte;
- Mme Marion Godron;
- Mme Maryam Seyfaee;
- Mme Chantal Barhoum;

Comité des services éducatifs :

- M. Romain Nanta;
- M. Louis Bourgeault;
- Mme Naouel Magherbi;
- M. Jérôme Pépin;
- M. Michel Turcotte

Chacun des comités nommera une présidence.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.4 Présidence du comité de vérification et organisation scolaire - Désignation

CA25/26-08-011

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Résolution CA25/26-06-003

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un comité de vérification en plus d'un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué également un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué par résolution CA25/26-06-003 son comité de vérification;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration doit désigner la présidence du comité de vérification;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a demandé au comité de vérification de lui faire la recommandation d'une personne à désigner pour assumer la présidence du comité;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification ;

Il est résolu à l'unanimité :

De désigner M. Ghislain Laporte à titre de Président du comité de vérification.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.5 Désignation des membres au comité consultatif de transport

CA25/26-08-012

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Extrait du *Règlement sur le transport des élèves* – art. 2 à 12

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque centre de services scolaire qui organise le transport de ses élèves doit former un comité consultatif de transport;

ATTENDU QUE le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que ce comité doit être formé notamment de deux membres du Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le mandat et le fonctionnement de ce comité sont prévus aux articles 2 à 12 de ce Règlement;

ATTENDU QUE les membres intéressés à faire partie de ce comité ont eu l'occasion de faire valoir leur candidature;

Il est résolu à l'unanimité :

De nommer les membres suivants pour faire partie du comité consultatif de transport :

- M. Louis Bourgeault ;
- M. Étienne Chabot.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.6 Désignation d'un membre et d'un membre substitut pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal

CA25/26-08-013

Documents déposés :
A) Sommaire

ATTENDU QUE l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire désigne un membre parmi ses membres siégeant à titre de parent ou à titre de membre de la communauté pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM);

ATTENDU QUE l'article 403 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un centre de services scolaire peut désigner un autre de ses membres comme substitut pour siéger et voter à la place du membre désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance;

ATTENDU QUE les membres intéressés à siéger au CGTSIM ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt;

Il est résolu à l'unanimité :

De désigner M. Yu Cai Tian comme délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

De désigner M. Romain Nanta comme substitut du délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.7 Nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

M. Laporte demande s'il a été envisagé de nommer un substitut. Mme Lambert explique que ce point a été discuté avec les autres centres de services scolaires. Considérant que le Comité n'a jamais eu de membre absent, il n'a pas été jugé nécessaire de nommer de substitut pour le moment.

CA25/26-08-014

Documents déposés :
A) Sommaire
B) Résolution CA22/23-08-018

ATTENDU QUE le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (ci-après le Règlement) prévoit la formation d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (CEED) ayant pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au Règlement;

ATTENDU QUE le CEED doit être composé de trois personnes provenant d'au moins deux des trois catégories prévues à l'article 26 du Règlement;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a nommé, par la résolution CA22/23-08-018, les membres du CEED pour une durée de trois ans, et ce, jusqu'au 30 août 2025;

ATTENDU QUE le CEED qui a été formé résulte d'une collaboration entre le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, le Centre de services scolaire de Montréal et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSS);

ATTENDU QUE M. Frédéric Roussel et M. Simon Denault, deux membres sortants, ont exprimé leur volonté de renouveler leur mandat;

ATTENDU que Mme Louise Champoux-Paillé ne renouvellera pas son mandat à titre de membre du comité;

ATTENDU QUE M. Philippe Lévesque-Groleau, jusqu'ici membre substitut au CEED, a manifesté son intérêt à être nommé comme membre régulier du CEED;

ATTENDU QUE les membres du CEED sont nommés par le Conseil d'administration, par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est résolu à l'unanimité :

De renouveler le mandat de **M. Frédéric Roussel et M. Simon Denault**, afin de siéger sur le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, du Centre de services scolaire de Montréal et du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île;

De nommer **M. Philippe Lévesque-Groleau**, à titre de membre régulier du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des trois centres de services scolaires;

De fixer la durée du mandat des membres du CEED à trois ans.

PROPOSITION ADOPTÉE.

9. GÉNÉRALITÉ

9.1 Information de la présidence

M. Blanchette mentionne qu'il a assisté au colloque de la rentrée du CSSMB le 15 août dernier. Il souligne que malgré le contexte difficile en raison des compressions budgétaires, tous étaient heureux et prêts à entamer la nouvelle année scolaire. Il souligne également la conférence présentée par M. Fady Dagher, directeur du SPVM.

9.1.1. Mot des présidences de comité de travail et du délégué du CGTSIM

M. Laporte mentionne que le comité de vérification s'est penché longuement sur l'étude du budget et continuera de suivre de façon minutieuse la situation financière du CSSMB.

9.2 Information de la direction générale

M. Bertrand mentionne que la nouvelle année débute dans un contexte complexe. Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation paru au printemps dernier avait d'ailleurs pour titre : la complexité du système d'éducation. Sur l'île de Montréal, la complexité est encore plus grande et les compressions budgétaires annoncées en juin ont ajouté à cette complexité déjà marquée. Lors d'une conférence tenue la veille avec le SEPB, il mentionnait que les dernières semaines et les derniers mois ont été marqués par leur lot d'incertitude. L'équipe de la direction générale et les services travaillent de concert et sans relâche pour continuer à assurer la réussite des élèves et une stabilité dans l'organisation. Dans le contexte actuel de compressions et de pénurie de main-d'œuvre, il souligne l'importance de maintenir le cap, d'avoir une constance stratégique, une stabilité et une culture de collaboration ainsi que de continuer à agir en cohérence avec le PEVR et à s'appuyer sur les résultats de la recherche.

M. Bertrand souligne également les points suivants :

Cours d'été : Plus de 1500 élèves se sont inscrits cet été.

Hier, une rencontre a eu lieu avec les directions des services. Tout est sous contrôle et à jour dans l'ensemble des services pour permettre une belle rentrée scolaire et de bien accueillir l'ensemble des élèves dès demain.

Le nombre d'élèves demeure relativement stable, soit environ 30 750 élèves au primaire et 18 600 élèves au secondaire. Le secondaire a connu une petite augmentation alors qu'une légère baisse a été notée au primaire.

Le secteur de la formation professionnelle est également en baisse présentement considérant qu'auparavant, 37 % des groupes étaient composés d'étudiants étrangers. Or, dans le contexte actuel, le nombre d'élèves étrangers est en diminution, ce qui a donc une incidence sur la décision d'ouvrir ou non un groupe.

Francisation: Le CSSMB devrait atteindre ses projections de clientèle en francisation.

Comblement des postes : Le travail se poursuit. Certains jours, le CSSMB réussit à embaucher jusqu'à 30 à 35 personnes. Au niveau des enseignants, il y a environ 120 postes à combler, ce qui représente approximativement 2,8 % de postes restant à combler. Il y a également une trentaine de postes de technicien en éducation spécialisée, 25 postes d'éducateur en service de garde, 3 postes de psychologue, 5 postes d'orthophoniste, 6 postes de psychoéducateur et 3 postes de conseiller d'orientation. M. Bertrand souligne que ce sont de très bons résultats et qu'il y a un très fort sentiment d'appartenance au sein du personnel.

En ce qui concerne les enseignants non détenteurs de brevet, il y en avait environ 325 au printemps 2023 et 725 l'an dernier. Le CSSMB travaille de façon soutenue avec ces enseignants et des camps de formation leur ont été offerts. Au total, environ 630 journées de formation ont été données.

De plus, une quarantaine de voies de qualification accélérées ont été développées pour les enseignants non légalement qualifiés. Le Service des ressources humaines est mobilisé afin d'aider ces personnes à avoir accès à une formation universitaire afin de poursuivre l'une des voies accélérées. Les universités offrent maintenant le DESS dans l'ensemble des disciplines, à l'exception de l'éducation physique et de culture et citoyenneté québécoise. Le travail se poursuit afin de qualifier davantage d'enseignants et le Québec a besoin d'avancer au niveau de la reconnaissance des acquis.

En terminant, M. Bertrand souligne que c'est une équipe dévouée et pleine de talent qu'il retrouve depuis son retour au CSSMB. Malgré le contexte complexe, il est très confiant, le CSSMB et le personnel étant bien outillés.

10 QUESTIONS DIVERSES

11 HUIS-CLOS-MEMBRES DU CA

Les membres n'ayant rien à signaler, les membres n'ont pas tenu de huis clos.

12 AJOURNEMENT OU LEVEE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Secrétaire générale

Président